

Divorcer autrefois ? La séparation matrimoniale de l'Antiquité au XX^e siècle.

Mondes européens et extra-européens.

(English below)

Lyon, 27-29 novembre 2019

Date limite de l'appel : 1^{er} décembre 2018

Pour son prochain colloque, la Société de Démographie Historique a souhaité retenir la thématique de la séparation matrimoniale, sous toutes ses formes institutionnelles, sur un temps long, depuis l'Antiquité jusqu'au début du XX^e siècle, dans les espaces européens et extra-européens. Ce vaste panorama, spatial et chronologique, des travaux en cours dans ce domaine doit favoriser au cours de cette rencontre l'émergence d'un cadre de réflexion commune et permettre de nouer des fils heuristiques pour chaque chercheur qui voudra y présenter un dossier d'étude.

Si, dans les pays occidentaux, le divorce s'est banalisé aujourd'hui, parallèlement à l'apparition de types d'unions constitutivement plus précaires que le mariage, tel que le PACS, nous savons que pour les temps antérieurs, à partir de l'affirmation du droit romano-canonique aux XI^e et XII^e siècles jusqu'au tournant révolutionnaire, la procédure de divorce est restée longtemps caduque¹. Sa légalisation en terre réformée à partir du XVI^e siècle n'a pas entraîné sa généralisation. Autorisé sous la république romaine, il a été pratiqué à partir du II^e s avant JC en accompagnant une intense circulation de femmes considérées comme fécondes et de complexes stratégies de pouvoir (Y. Thomas, 1986 ; S. Traggieri ; M. Corbier 1992), tandis que les systèmes juridiques romains, hébraïques, germaniques ont tous autorisé la répudiation de l'épouse, en particulier lorsqu'elle était présumée stérile. Appliquées avec parcimonie mais avec des scansions différenciées durant les périodes médiévales et modernes, les formes de séparation matrimoniale autorisées par les justices ecclésiastiques et laïques ont été de modalités plurielles et pratiquées de manière discrète ou au contraire, fortement publicisée. Par la suite, en France par exemple, tour à tour autorisés puis interdits et à nouveau légalisés par les législations des périodes comprises entre 1792 et 1884, les divorces ont connu d'importantes fluctuations numériques et sociologiques qui appellent l'analyse historique.

¹ Selon les statistiques de l'INSEE, en 2014, le taux de nuptialité était de 3,7 ‰, le taux de divorce, de 1,9 ‰ ; en 2015, quatre PACS ont été conclus pour cinq mariages, contre un PACS pour cinq mariages dix ans plus tôt. Page URL de consultation : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2569324?sommaire=2587886#consulter>

Durant ce colloque, il s'agira donc de croiser des approches historiques concernant les séparations et les divorces, leurs modalités, acteurs, enjeux et effets, qui seront nécessairement différentes par leurs méthodes et leurs questionnements. Les disparités de documentation entre différentes périodes historiques y obligent. Mais il y a plus : si le mariage a pu être défini jusqu'à ces dernières décennies, dans son acception anthropologique la plus large en tant que lien socialement institué de vie commune et de division sexuelle des tâches entre deux individus des deux sexes, assorti (en général mais pas toujours), de l'exclusivité sexuelle entre les membres du couple et suffisant à établir la légitimité des enfants nés de l'union en question (L. Barry et alii, 2000), son caractère historiquement situé et différencié dans le temps complexifie la donne. Le fait d'établir comme objet d'étude sa rupture partielle ou intégrale situe les futures communications à un carrefour thématique entre l'histoire de la famille, (mariage, couple, conjugalités, sexualité, famille, parenté) et celle de processus normatifs, tels que l'imposition des normes canoniques ecclésiastiques (XI^e-XIII^e siècles) et de la construction doctrinale et vécue des confessionnalisations (XVI^e siècle), affectés entre XV^e et XVIII^e siècles par des processus différenciés de sécularisation selon les aires géographiques qui se traduisent par l'affirmation d'une compétence civile en matière de séparation non seulement des biens mais de corps et d'habitation (l'échangeabilité des termes étant significatives). Sont interrogées ce faisant les modes de régulation sociale par le jeu des pratiques (mariages clandestins ou bien en deçà des degrés de parenté prohibée et dissolutions socialement différenciées de ceux-ci, par exemple) élaborées autour et à partir des contraintes normatives (obligation d'indissolubilité, de monogamie et d'exogamie), modes de régulation ou de dérégulation sociale que traduisent éminemment les comportements démographiques. Entrent nécessairement en compte les enjeux socio-économiques et de représentation socio-culturelles induits par les formes pratiquées de cessations de conventions matrimoniales (G. Francini, 1999 ; I. Carrier, 2003 ; H. Piant, 2006 ; C. Chatelain, 2010): les approches comparatistes et constructivistes au prisme du genre doivent figurer en bonne place ici ; nombre de leurs aspects pragmatiques sont liés aux modalités et aux effets de la pluralité institutionnelle et juridictionnelle (Église, État), administrant, acceptant ou refusant les demandes de cessations de vie commune, temporaires ou définitives (Anne Lefebvre-Teillard, 1973 ; A. Lottin, 1975 ; J-P. Darmon, 1979 ; J. Merricks, 2009 ; G. Murphy, 2004 ; J-P. Gutton, 2006). De cette façon, la prise en compte des stratégies des acteurs en la matière renvoie leur historien.ne à des interrogations relatives à l'articulation entre sacrement religieux et

contrat civil, dont l' nécessité une réflexion sur le temps long -et requiert notamment, la présence de collègues antiquisants. En particulier, ces derniers pourront éclairer la portée de la pensée juridique du divorce sur les corpus & les pratiques coutumières des peuples romanisés du Haut Moyen Age ; et les formes de coexistence entre droit d'Empire et ethos chrétien. Au centre de ces questions, en raison du rôle éminent joué par l'alliance dans l'institution de celle-ci, se pose la question de l'interprétation des règles de la parenté d'avant-hier ou d'hier et à la façon dont les acteurs en jouent avec plus ou moins de latitude et ce faisant, construisent d'autres possibles sociaux. Mais aussi, doit être affronté le problème de l'arrêt de ces derniers en raison de procès situés à différentes échelles de renforcement et de concentration des pouvoirs politiques (ainsi, par exemple, en va-t-il des mariages invalidés en raison de l'appartenance à une minorité religieuse).

Il s'agira de proposer des alternatives, ce faisant, à la vision téléologique faisant fi de l'histoire sociale et qui postule le passage d'une impossibilité absolue de séparation du Moyen Age et de la première modernité, vers une liberté sans restriction contemporaine, contre quoi les études de sociologie fines prémunissent (Théry, 1993). Les historien.nes ont été parfois obnubilés par la vision rétrospective d'une société de la première modernité très corporative où la rupture volontaire du lien de l'una caro n'aurait été quasi jamais avérée (Gaudemet, 1988) et qui aurait ainsi remédié à la répudiation féminine, et à laquelle aurait succédé une société du lien conjugal désacralisé dont la friabilité se différencierait selon l'appartenance sociale au XIX^e siècle. Mariage et démariage mettent en œuvre des conventions sociales pluridimensionnelles diversement et contradictoirement interprétées par les acteurs, qu'il convient d'historiciser avec précision.

L'objectif de la rencontre proposée par la SDH sera donc de décrire, analyser, dénombrer si possible, et expliquer les modalités et les formes de la rupture du lien matrimonial en proposant une périodisation qui intégrera une réflexion sur les tensions sociales et politiques manifestées par ces séparations ainsi que les mutations éventuelles des régimes de parenté et de genre qu'elles manifestent. Pour ces raisons, les périodes et les aires d'« entre-deux » feront l'objet d'une attention toute particulière.

Si la thématique de la désunion et de la séparation judiciaire de couples a fait l'objet d'une attention soutenue dans le domaine de l'historiographie antérieure à la Révolution, depuis les études pionnières d'Alain Lottin (1975) ou de Lawrence Stone (1990) et de Sarah Hanley

(2003²), jusqu'à récent ouvrage édité par Claude Gauvard et Alessandro Stella consacré à la désunion judiciaire des couples (IV^e-XIX^e siècles) à l'échelle européenne (2013), elle a également et antérieurement constitué un champ d'histoire médiévale ouverte aux aspects canoniques du mariage dans le quotidien des pratiques matrimoniales (C. Donahue Jr ; M. Vleeschouwers-Van Melkebeck ; B. Basdevant-Gaudemet, E. Santinelli et alii), à leurs justifications doctrinales mais aussi aux effets matériels (V. Lalazou) et sur les descendances (C. Avignon) entraînés par les séparations d'époux. Les aspects du pacte matrimonial lié aux prescriptions d'exogamie [R. Helmholz (1974) mais aussi d'endogamie sociale (S. Seidel Menchi et Diego Quaglioni (2000) ont été également abordés en profondeur. Mais la thématique a plus rarement été abordée en démographie historique et en histoire de la famille : les études historiques sur les désunions volontaires sont rares, malgré des études pionnières dans les années 1950 et 1960 (Goode, 1951, 1962) ; puis dans les années 1980 et au début des années 1990 (Stone, 1990, 1993 ; Dessertine, 1981 ; Philips, 1988 ; Ronsin, 1992). La recherche historique sur le divorce et la rupture du mariage marque ensuite un arrêt jusqu'au milieu des années 2000 (Lotta et al., 2011). Plusieurs recherches historiques, qui concernent principalement les pays du nord de l'Europe les Etats-Unis ou le Japon, sont maintenant consacrées au divorce dans une perspective socio-démo-historique (Matthijs, Baerts et Van de Putte, 2008) ou plus législative (Le Bouteillec et al., 2011 ; Savage, 2011). Le moment d'un premier bilan prospectif semble ici arriver.

Ce colloque aura ainsi comme objectif de permettre des échanges entre des formes de questionnement parfois cloisonnés mais aussi entre des espaces de recherches parfois très parcellisés, en favorisant un nécessaire jeu d'échelles et en faisant connaître les programmes de recherche pratiqués dans ce domaine en dehors de la France : en matière de séparation matrimoniale, une certaine forme d'internationalisation a existé en raison d'une large prévalence de la juridiction religieuse, compétente pour les matières matrimoniales. Pour les territoires européens et leurs colonies, la justice ecclésiastique domine en la matière par la structuration générale de la grammaire matrimoniale qu'elle impose entre le Moyen-âge à la 1^{ère} modernité, puis doit céder le pas devant l'avancée de la sécularisation, à une progressive prévalence de la justice civile. De cette internationalisation partielle et de ses limites et des modes d'interprétation nationale qui en sont issus, doit rendre compte une

² Il est impossible, sauf à rendre la matière indigeste, de faire le tour de la désormais imposante bibliographie concernant les quatre périodes sur le sujet, dont le colloque permettra également une mise à jour pour chacun, par les références qu'il permettra de mobiliser lors des communications. La présente bibliographie est simplement destinée à rappeler des jalons.

réflexion avec nos partenaires flamands, anglo-saxons, italiens ou autrichiens (voir à titre d'exemple le programme Ehen vor Gericht, mené à l'université de Vienne autour d'Andrea Griesebner).

Voici à présent, quelques axes de questionnements que nous adressons aux collègues, doctorant.es et chercheurs désireux de proposer une communication et destiné à favoriser le dialogue commun :

- Histoire de la désunion

- Acteurs de l'initiative de la rupture du lien matrimonial

- Stratégies déployées à partir des règles et des modalités de séparation

- Approches des contextes et systèmes

- Type d'épreuve juridictionnelle (juridictions religieuses et/ou civiles)

-Enjeux de la séparation

-Niveaux de généralisation, jeux d'échelles, aires géographiques et culturelles différenciées

- Diachronie.

Calendrier et modalités pratiques :

Les propositions de communications (titre, résumé d'une page max., bref CV) devront parvenir en **français, anglais, italien, espagnol** aux organisateurs avant le **1^{er} décembre 2018**. Elles seront examinées et évaluées par le comité scientifique du colloque. La sélection des communications sera indiquée aux proposants pour le 1^{er} février **2019**. Les communications pendant le colloque pourront se faire en **français, anglais, italien, espagnol** et devront être accompagnées d'un **diaporama dans une autre langue (en français ou en anglais)** pour une meilleure compréhension générale.

Institutions mobilisées : Société de Démographie Historique, Laboratoire de Recherches Historiques Rhône-Alpes (LARHRA, UMR 5190), Centre Roland Mousnier (UMR 8596, Sorbonne université).

Modalités de prise en charge des participant.es : l'hébergement sera pris en charge par les organisateurs du colloque mais non les transports pour l'acheminement au lieu du colloque (Lyon) : pour ces derniers, dans la mesure du possible, nous vous prions de les faire prendre en charge par vos institutions de rattachement.

Comité scientifique :

Carole Avignon, Sandra Brée, Guy Brunet, Christophe Capuano, Claire Chatelain, Jean-François Chauvard, Manuela Martini, Mathilde Méheust, Jean-François Mignot.

Comité d'organisation :

Sandra Brée, Christophe Capuano, Jean-François Chauvard, Véronique Gonnet-Grandjean, Manuela Martini, Mathilde Méheust.

Contacts : envoyez vos propositions à Carole Avignon (carole.avignon@univ-angers.fr), Sandra Brée (breesandra@gmail.com), Guy Brunet (guy.brunet@univ-lyon2.fr) et Claire Chatelain (clairechatelain2003@yahoo.fr)

***Divorce in the past? Matrimonial separation from Antiquity until the 20th century.
European and non-European worlds.***

Lyon, November 27-29, 2019

Call deadline: December 1, 2018

For its next conference the Société de Démographie Historique will focus on the theme of matrimonial separation, in all its institutional forms in European and non-European areas, over a period ranging from Antiquity to the beginning of the 20th century. This vast spatial and chronological panorama of the work in progress in this field should encourage the emergence of a common framework for reflection during this meeting and make it possible to establish heuristic threads for each researcher wishing to contribute.

If divorce has become commonplace in Western countries today, in parallel with the emergence of types of civil unions constitutively more precarious than marriage, such as PACS, we know that for earlier times, from the affirmation of Roman canon law in the 11th and 12th centuries to the revolutionary turn, the divorce procedure long ceased to exist. Its legalization in reformed lands from the 16th century onwards did not lead to its general adoption. Authorized under the Roman republic, it was practiced from the 2nd century B.C. onwards, accompanying an intense circulation of women considered fertile and complex in their strategic positions of power (Y. Thomas, 1986; S. Traggieri; M. Corbier 1992), while the Roman, Hebrew and Germanic legal systems all authorized the repudiation of the wife, especially when she was presumed sterile. Applied sparingly and with differentiated criteria during the medieval and modern periods, the forms of matrimonial separation authorized by ecclesiastical and secular courts have been plural and practiced discreetly, or on the contrary, in manners highly publicised. Subsequently, in France, for example, alternately authorized and prohibited between 1792 and 1884, divorces have experienced significant numerical and sociological fluctuations that require historical analysis.

During this conference, it will therefore be a question of crossing historical approaches concerning separations and divorces, their modalities, actors, stakes and effects that will necessarily be different in their methods and questions, which the disparities in documentation between different historical periods make necessary. But there is more: if marriage has been defined until recent decades in its broadest anthropological sense as a socially instituted link of common life and sexual division of labour between two individuals

of both sexes, with (generally but not always) sexual exclusivity between the members of the couple sufficient to establish the legitimacy of the children born of the union in question (L. Barry et al., 2000), its historically situated and differentiated nature over time makes the situation complex. The fact of establishing its partial or complete rupture as an object of study places future communications at a thematic crossroads between the history of the family (marriage, couple, conjugality, sexuality, family, kinship) and that of normative processes, such as the imposition of ecclesial canonical standards (11th-13th centuries) and the doctrinal and experiential construction of confessionalizations (16th century), affected between the 15th and 18th centuries by varied processes of secularization according to geographical areas, which resulted in the assertion of civil jurisdiction over the separation not only of property but also of body and habitation (the exchangeability of terms being significant). In this way, the modes of social regulation through practices (clandestine marriages, or marriages well below the prohibited degrees of kinship and socially diffused dissolutions of them, for example) developed around and due to normative constraints (obligation of indissolubility, monogamy and exogamy), within which modes of regulation or social deregulation eminently reflected in demographic behaviours are questioned. The socio-economic and socio-cultural representational issues induced by the practiced forms of termination of matrimonial agreements must necessarily be taken into account (G. Francini, 1999; I. Carrier, 2003; H. Piant, 2006; C. Chatelain, 2010): comparative and constructivist approaches to gender prism must be prominent here; many of their pragmatic aspects are related to the modalities and effects of institutional and jurisdictional plurality (Church, State), administering, accepting or refusing requests for temporary or permanent joint living arrangements (Anne Lefebvre-Teillard, 1973 ; A. Lottin, 1975; J-P. Darmon, 1979; J. Merricks, 2009; G. Murphy, 2004; J-P. Gutton).

In this way, taking into account the strategies of the actors in this field refers the historian to questions relating to the articulation between religious sacrament and civil contract, which requires long-term reflection - and requires, in particular, the presence of antiquarian colleagues. In particular, the latter will be able to shed light on the scope of the legal perspective of divorce on the corpora & customary practices of the Romanized peoples of the Early Middle Ages, and the forms of coexistence between Empire law and Christian ethos. Because of the prominent role played by the alliance in its institution, at the heart of these questions is how to interpret the rules of kinship of yesterday or the day before and how the actors played them with more or less latitude, and in so doing constructed other social

possibilities. But the problem of the arrest of the latter must also be addressed because of trials at different scales of political strengthening of power and concentration (for example, marriages invalidated because of membership of a religious minority).

*It will be a question of proposing alternatives, in this way, to the teleological vision that ignores social history and postulates the passage from an absolute impossibility of separation of the Middle Ages and the first modernity, to a freedom without contemporary restrictions, against which fine sociological studies protect (Théry, 1993). Historians have sometimes been obsessed with the retrospective vision of a first society of highly corporate modernity in which the voluntary rupture of the bond of the *una caro* was almost never proven (Gaudemet, 1988), which would thus have remedied the female repudiation, and which a society of the desacralized conjugal bond, whose friability differed according to social affiliation in the 19th century, would have succeeded.*

Marriage and its sundering implement multidimensional social conventions that are variously and contradictorily interpreted by the actors, which must be precisely historicalized.

The objective of the meeting proposed by the SDH will therefore be to describe, analyse, count, if possible, and explain the modalities and forms of the breakdown of the matrimonial bond by proposing a periodization that will include a reflection on the social and political tensions manifested by these separations as well as the possible changes in the kinship and gender regimes they manifest. For these reasons, special attention will be paid to "in-between" periods and areas.

If the theme of the disunity and judicial separation of couples has been the subject of sustained attention in the field of historiography prior to the Revolution, since the pioneering studies of Alain Lottin (1975) or Lawrence Stone (1990) and Sarah Hanley (2003), until recently published by Claude Gauvard and Alessandro Stella on the judicial disunity of couples (4th-19th centuries) on a European scale (2013), it has also and previously constituted a field of medieval history open to the canonical aspects of marriage in the daily life of matrimonial practices (C. Donahue Jr; M. Vleeschouwers-Van Melkebeck; B. Basdevant-Gaudemet, E. Santinelli and alii), their doctrinal justifications, and also their material effects (V. Lalazou) on the descendants (C. Avignon) caused by the separation of spouses. Aspects of the marriage pact related to exogamy prescriptions [R. Helmholz (1974) but also of social endogamy (S. Seidel Menchi and Diego Quaglioni (2000) were also discussed in depth. But the theme has more rarely been addressed in historical demography

and family history: historical studies on voluntary separation are rare, despite pioneering studies in the 1950s and 1960s (Goode, 1951, 1962); then in the 1980s and early 1990s (Stone, 1990, 1993; Dessertine, 1981; Philips, 1988; Ronsin, 1992). Historical research on divorce and marriage breakdown thereafter stopped until the mid-2000s (Lotta et al., 2011). Several historical studies, which mainly concern the countries of northern Europe, the United States and Japan, are now devoted to divorce from a socio-demo-historical perspective (Matthijs, Baerts and Van de Putte, 2008) or more legislative (Le Bouteillec et al., 2011; Savage, 2011). The time for a first prospective assessment seems to have arrived.

The objective of this conference will thus be to allow exchanges between forms of questioning that are sometimes compartmentalized and also between research areas that are sometimes very fragmented, by promoting a necessary set of scales and by making known the research programs practiced in this field outside of France, in terms of certain forms of interest in matrimonial separation.

In matters of matrimonial separation, a certain form of internationalisation has existed because of the wide prevalence of religious jurisdiction, which is competent in matrimonial matters. For European territories and their colonies, ecclesiastical justice has historically dominated in this matter by the general structuring of matrimonial grammar imposed between the Middle Ages and the first modernity, which then gave way to the advance of secularization, as well as to the progressive prevalence of civil justice. This partial internationalisation and its limitations and the national modes of interpretation that have resulted from it must be reflected in the research of our Flemish, Anglo-Saxon, Italian or Austrian partners (see, for example, the Ehen vor Gericht programme, conducted at the University of Vienna around Andrea Griesebner).

The following are some of the fields of consideration we are addressing to colleagues, doctoral students and researchers who wish to propose a communication and who wish to encourage joint dialogue:

- History of the disunity*
- Actors in the initiative to break the matrimonial bond*
- Strategies deployed based on separation rules and procedures*
- Context and systems approaches*

- *Type of jurisdictional test (religious and/or civil courts)*
- *Separation issues*
- *Levels of generalization, sets of scales, differentiated geographical and cultural areas*
- *Diachrony.*

Timetable and practical details:

Proposals for papers (title, one-page summary, brief resume) should be sent in English, French, Italian, Spanish to the organizers before December 1, 2018. They will be examined and evaluated by the scientific committee of the symposium. The selection of papers will be communicated to proposers by 1 February 2019. Papers during the conference may be given in French, English, Italian, Spanish and should be accompanied by a slide show in another language (French or English) for a better general understanding.

Institutions mobilized: Société de Démographie Historique, Laboratoire de Recherches Historiques Rhône-Alpes (LARHRA, UMR 5190), Centre Roland Mousnier (UMR 8596, Sorbonne University).

Methods of hosting the participants: accommodations only will be provided by the conference organisers. Transport to and from the conference venue in Lyon must be taken care of by participants' home institutions, as much as possible.

Scientific Committee :

Carole Avignon, Sandra Brée, Guy Brunet, Christophe Capuano, Claire Chatelain, Jean-François Chauvard, Manuela Martini, Mathilde Méheust, Jean-François Mignot.

Organizing Committee :

Sandra Brée, Christophe Capuano, Jean-François Chauvard, Véronique Gonnet-Grandjean, Manuela Martini, Mathilde Méheust.

Contacts: send your proposals to Carole Avignon (carole.avignon@univ-angers.fr), Sandra Brée (breesandra@gmail.com), Guy Brunet (guy.brunet@univ-lyon2.fr) and Claire Chatelain (clairechatelain2003@yahoo.fr)

Translated with the help of Alejandro Mark Amamia